

CIRCULAIRE CCF (sauf STS)

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

INFORMATIONS SUR LES CCF : À tous les enseignants du domaine Professionnel

Cher(e)s collègues, quelques informations concernant les CCF.

INFORMATION DES ELEVES AU PASSAGE D'UN CCF

Pour les élèves suivants les cours avec assiduité, faites noter l'information dans le carnet de liaison et renseigner le cahier de texte numérique sous Pronote à la même date.

Si vous le souhaitez tout de même, une fiche de convocation est disponible sur le site internet de l'établissement (<https://etab.ac-reunion.fr/lyc-patu-de-rosemont/> - rubrique "ADMINISTRATION, Documents administratifs"), vous la remettrez vous-même à l'élève (et n'oubliez pas le cahier de texte numérique !).

CAS DES ELEVES ABSENTS A L'APPROCHE DE LA PÉRIODE LIMITE DE PASSAGE DES CCF

Nous attirons votre attention sur le **cas des élèves absents en cours**, depuis plusieurs semaines voir plusieurs mois, et à l'approche de la limite temporelle possible pour le passage de l'épreuve : **ils ne sont peut-être pas radiés de l'établissement**, vérifiez leur situation auprès de la vie scolaire. Dans ce cadre, nous **leur feront parvenir une convocation par courrier recommandé avec accusé de réception**.

Rapprochez-vous de M. PARMENTIER qui se chargera de faire le nécessaire : vous lui ferez parvenir par email (atct2.lp-patu@ac-reunion.fr) la fiche Excel complétée ("A convoquer en CCF en AR - LP Patu.xlsx") disponible sur le site internet du lycée (rubrique "ADMINISTRATION, Documents administratifs").

Cette procédure nécessite **un minimum de 3 semaines avant la date prévue pour le CCF** : 1 semaine de traitement de votre demande et d'acheminement postal, et les 2 semaines réglementaires de mise à disposition du pli au destinataire à La Poste. **Compte tenu de cette contrainte, des vacances scolaires du 06 au 20 mai inclus et de la date limite de saisie des notes, ces élèves devront être convoqués entre le 21 et 31 mai 2024. La date limite de réception de la fiche Excel par M. PARMENTIER est le mardi 30 avril 2024. Au-delà de ce délai, un courrier simple sera envoyé.**

RAPPEL SUR L'ARCHIVAGE DES CCF DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Les CCF sont des documents d'examen, à ce titre ils doivent être gardés au moins un an après la délivrance du diplôme. **L'archivage des dossiers relatifs aux CCF se fera au service DDF.** Il est de la **responsabilité de chaque enseignant de nous ramener ses documents de CCF**, pas de celle du Professeur Principal, ni du coordonnateur.

Ces dossiers sont mis à disposition des inspecteurs à notre service.

Pour cette session 2024 : (pour les STS se référer à la circulaire spécifique)

- . Pour les CAP : tous les CCF passés l'année scolaire 2022-2023 et cette année scolaire 2023-2024.
- . Pour les Bac Pro : tous les CCF passés sur les 3 années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.
- . Pour les MC : tous les CCF passés cette année scolaire 2023-2024.

Merci de ramener à notre service, pour chaque CCF le dossier classé alphabétiquement comprenant :

- . La copie de chaque élève.
- . La grille individuelle ayant servi à l'évaluation de l'élève, agrafée à la copie.
- . Le récapitulatif des notes de tous les élèves de la classe.
- . Tout document complémentaire demandé par votre Inspection.

N'attendez pas pour nous ramener les dossiers, faites le dès que le CCF est passé (pour les élèves absents vous nous ramènerez les copies plus tard) : en cas de mutation ou de changement de classe les années suivantes, vos successeurs auront le dossier à leur disposition à notre service.

Chaque dossier devra être remis en main propre à M. PARMENTIER, son contenu devant être vérifié en votre présence, vous conviendrez donc d'un rendez-vous avec lui, une fiche attestant la réception de ce dossier par notre service vous sera remise.

En vous remerciant pour votre collaboration.

Pour information :

Le Proviseur : M. PAOLINETTI Christophe

Les Proviseurs Adjoins : M. MOGALIA Omar – Mme LEBON Manuella

Les Enseignants : du domaine Professionnel

Saint Benoît, le 20 mars 2024.

Le DDF

M. Mickaël MOUNIAMA

